

Soutenances d'HDR partiellement ou intégralement dématérialisée

Préambule

Avant l'instauration du confinement, les modalités de soutenance de thèse suivaient le cadre de l'arrêté du 25 mai 2016 dont l'article 19 précise : *A titre exceptionnel, et à l'exception de son président, les membres du jury peuvent participer à la soutenance par des moyens de visioconférence ou de communication électronique permettant leur identification et leur participation effective à une délibération collégiale et satisfaisant à des caractéristiques techniques garantissant la transmission continue et simultanée des débats.*

Suite aux mesures de confinement, qui seront progressivement levées à partir du 11 mai 2020, ces modalités ont été modifiées dans un arrêté paru le 21 avril 2020 qui précise : *La soutenance de thèse peut s'effectuer par tout moyen de télécommunication permettant l'identification des membres du jury et du doctorant et leur participation effective. Le recours à la visioconférence peut donc s'appliquer à l'intégralité du jury de thèse, y compris son Président.*

Sont également précisés dans cet arrêté du 21 avril 2020 les éléments suivants :

- *L'autorisation de soutenir à distance est donnée pour le doctorant par le Chef d'établissement après accord de la direction de thèse.*
- *Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux doctorats dont l'échéance ou la prolongation autorisée intervient entre le 1^{er} mars 2020 et 1^{er} mars 2021, ainsi qu'aux soutenances [...] qui interviennent entre le 13 mars et le 1^{er} octobre 2020.*

Validées lors de la réunion du Collège des Ecoles doctorales du 21 avril 2020 pour les thèses, **les dispositions exposées ci-après sont applicables à l'HDR et strictement limitées à la situation liée au Covid-19.** Deux cas de figures sont développés :

- **Soutenance par voie partiellement dématérialisée** : Dans cette organisation seuls le candidat et quelques membres du jury peuvent être présents, les autres membres sont connectés en visio conférences. Le public (dix personnes maximum : des proches du (de la) doctorant(e) ou des collègues du laboratoire d'accueil) n'est admis que dans la salle de soutenance et devront respecter les règles de distanciation.
- **Soutenance par voie intégralement dématérialisée** ; Dans cette organisation, tous les membres du jury et le candidat sont connectés à distance conformément aux dispositions ci-dessous validés par les établissements normands et Normandie université:

Dans les deux cas de figure, les membres du jury qui sont en visioconférence doivent être seuls dans la pièce où ils sont connectés

Soutenance par voie intégralement dématérialisée

****** Conditions requises :**

- Seules des conditions exceptionnelles, ne permettant pas le report de la soutenance à une date ultérieure, doivent motiver le recours à ce dispositif. Pour être autorisée, cette soutenance réalisée intégralement en visioconférence devra faire l'objet d'une **demande argumentée auprès de l'établissement d'inscription du (de la) candidat(e)**. Cette demande (*cf* document intitulé « Formulaire de demande de soutenance de thèse par voie intégralement dématérialisée ») doit être joint au dossier de demande de soutenance d'HDR.

- Cette demande est transmise à la direction de la recherche et de l'innovation, pour validation de la composition du jury, dont les conditions se rapportent toujours à l'arrêté du 23 novembre 1988:

- au moins trois rapporteurs (deux au moins doivent être habilités à diriger des recherches ; et deux au moins sont extérieurs à l'école doctorale et à la ComUE Normandie Université)
- au moins cinq membres choisis parmi les personnels enseignants habilités à diriger des recherches des établissements d'enseignement supérieur public, les directeurs et maîtres de recherche des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;
- au moins la moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'école doctorale et à la Comue Normandie Université et reconnues en raison de leur compétence scientifique ;
- au moins la moitié de professeurs ou personnels assimilés (rang A).
- une proportion équilibrée (ce qui n'implique pas forcément la parité) d'hommes et de femmes.

***** Moyens techniques utilisables pour la soutenance :**

Différents dispositifs peuvent être utilisés pour la visioconférence :

- Une salle virtuelle proposée par l'Université de Caen Normandie : contacter dsi.visio@unicaen.fr

- Le service « RenaVisio » hébergé par la plateforme nationale RENATER : <https://renavisio.renater.fr/>
- Le service « Rendez Vous » hébergé par RENATER : <https://rendez-vous.renater.fr/home/>
- ou tout autre service de visioconférence sécurisé en accord avec la DSI

- Pour des raisons techniques et de sécurisation des communications, le public sera limité à six personnes. Il pourra s'agir de proches du (de la) doctorant(e) ou de collègues du laboratoire d'accueil.

- Quel que soit le moyen utilisé, il est vivement conseillé de procéder à un test préalable de connexion. Les salles virtuelles pourront être réservées pour une répétition.

****** Avant la soutenance :**

- Chaque membre du jury remplit et signe une délégation de signature autorisant le Président de jury à signer seul et en son nom les documents officiels.

- Le Procès-verbal de soutenance de soutenance et sa notice sont envoyés par mél au candidat et au garant avant la soutenance.

- Le (la) candidat(e) communique (mél, 24 h au moins avant la soutenance) aux membres du jury son diaporama, classiquement sous un format *.pdf ou *.ppt.

- Le garant envoie à chaque membre du jury une attestation autorisant le Président de ce jury à signer seul et en son nom les documents officiels qu'ils devront impérativement retourner par mail avant la soutenance à la DRI (*cf* document intitulé « Attestation de délégation de signature pour une soutenance de thèse par voie intégralement dématérialisée »).



- Avant la soutenance, les membres du jury désignent son Président. Le garant peut alors transmettre (mèl) le procès-verbal de soutenance de thèse à compléter au Président du jury.
- avant le début de la soutenance, le Président du jury vérifie l'identité du candidat (image vidéo).

****** Pendant la soutenance :**

- Le Président du jury est garant du bon déroulement de la soutenance. Il renseigne le **Rapport de séance** (cf document intitulé « Rapport technique pour une soutenance de thèse par voie intégralement dématérialisée ») qui précise les moyens techniques de connexion, les horaires de connexion et de déconnexion des membres du jury et du (de la) doctorant(e), les incidents éventuels.
- Délibération du jury : à l'issue de la présentation et des échanges avec le (la) candidat(e), le Président s'assure que le (la) candidat(e) et le public sont déconnectés.
- Le Président du jury élabore le rapport de soutenance en concertation avec les membres du jury
- Le Président de jury rappelle (tél) le (la) candidat(e) et le public (toujours six personnes maximum) à rejoindre la salle virtuelle pour l'annonce de la décision finale.
- En cas de problèmes techniques (déconnexion du (de la) candidat(e) ou de l'un des membres du jury), le Président du jury suspend la soutenance le temps de résoudre ces problèmes. Si des difficultés persistent et ne permettent pas un déroulement de la soutenance de thèse dans des conditions suffisantes pour évaluer le travail du (de la) candidat(e), le Président du jury devra reporter la soutenance.

****** A l'issue de la soutenance :**

- Le Président du jury signe l'ensemble des documents de soutenance (PV de soutenance, Rapport de soutenance,) Pour le compte de tous les membres du jury en visio conférence.
- Le Président de jury envoie (mèl) ces documents de soutenance à la DRI ainsi que le rapport technique et les attestations des membres du jury, dans les 8 jours suivant la soutenance.
- La transmission de ces documents conditionne la possibilité de délivrer une attestation de réussite au diplôme.



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



Normandie Université

**Documents utiles pour les soutenances d'HDR
par voie intégralement dématérialisée**



Formulaire de demande de soutenance d'HDR par voie intégralement dématérialisée

A compléter par le (la) candidat(e) et à remettre avec le dossier de soutenance ou en complément du dossier de soutenance déjà remis.

Candidat(e) :

NOM/Prénom :

Unité de recherche :

Date de soutenance :

Moyen technique utilisé :

Motif de la demande de soutenance par voie intégralement dématérialisée :

Impact sur le statut et les ressources financières du doctorant

Préciser :

Report de soutenance conduisant à une inéligibilité pour une candidature ou un recrutement

Préciser :

Autre

Préciser :

Avis du garant

Outil de visioconférence réservé par le (la) candidat(e) ou le garant:

Date et heure de la visioconférence :

Logiciel/interface :

Lien de connexion :

Contact (mèl de la personne qui a réservé la visioconférence) :

Attestation :

Durant la soutenance en visioconférence, j'atteste sur l'honneur que :

- je serai seul(e) présent(e) dans le lieu de soutenance ;
- je resterai connecté(e) et ne couperai ni mon micro ni ma caméra pendant toute la durée de la soutenance ;
- je m'engage à déclarer au Président du jury tout document ou source documentaire dont je pourrai faire usage pendant la soutenance.

Date :

Signature :



DELÉGATION DE SIGNATURE

MEMBRE DE JURY DE SOUTENANCE D’HDR

EN VISIOCONFERENCE

Soutenance par voie intégralement dématérialisée

Délégation de signature au Président du jury de soutenance d’HDR

Je soussigné(e) M/Mme :

Fonction :

Etablissement :

Unité de recherche :

Membre du jury de soutenance d’HDR de M/Mme :

autorisé(e) à participer à la soutenance en visioconférence, déclare donner procuration au Président du Jury de soutenance pour signer seul en mon nom et place les documents administratifs liés à la soutenance. :

-Le Procès-Verbal de soutenance

-Le Rapport de soutenance.

Ayant eu lieu par visio-conférence le :

Ceci à titre exceptionnel et dérogatoire, suite à mon impossibilité d’assister en présentiel à cette soutenance, en raison de la crise sanitaire Covid-19. Je déclare avoir assisté en visioconférence à cette soutenance.

Pour faire valoir ce que de droit,

Date :

Signature du membre du jury en visioconférence :

Document à compléter et à retourner à la DRI:



Rapport technique du Président du Jury pour une soutenance d'HDR par voie intégralement dématérialisée

Je soussigné(e) M/Mme :
Fonction :
Etablissement :
Unité de recherche :
Président du jury de soutenance de thèse de M/Mme :

Moyen technique utilisé pour la soutenance :
Horaire de connexion pour la soutenance :
Horaire de la délibération :
Horaire de déconnexion des membres du jury et du candidat:

Incidents éventuels :
.....

Pour faire valoir ce que de droit,

Date :

Signature du Président du jury de soutenance d'HDR :

Document à compléter et à retourner à la DRI: